

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 720

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 14 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 720 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Louiseville.***

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel adj-grefe@louiseville.ca.

Que ce règlement entrera en vigueur ce 23^e jour du mois de février 2022, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 23^e jour du mois de février 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière